

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001121844		1ere Gachée: 09:22 (1)		Date: 29/08/2025		reap260825104643		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410125		Quantité: 4.50 m3		référence commande(2): 03.88.18.67.82		Véhicule:		M89 8x4 ROUXEL BAC	
chantier: 012504		ADEQUASOL		6 RUE DES PLATANES 0787123988 67120		M89		BACO	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
08:51				température:		vitesse du vent:		validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB304A320D		BPS				XF1		CL 0,40	
consistance(7)		Dmax		ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)	
S4		20		CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				0	
Résistance caractéristique(4)				appellation commerciale		C30/37 XF1 S4 Dm20 CEM2 320			
C30/37				Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
M3 PUMI SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		SPHRE 7200		NOM:					
				signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9):		signature:							
type et quantité:									
demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1